cet apaisement pourrait réellement avoir lieu, même avec l'assurance actuelle que, dans le monde tel que Dieu l'a fait, ce désir devra rester toujours inapaisé. Nous ne voyons pas ce qui, historiquement, pourrait autoriser une pareille exégèse. » (*Surnaturel*, p. 469) — Si, le traité des limbes dans le *De Malo* justifie pleinement cette exégèse du point de vue historique, mais il y a plus à dire ici. Il est démontrable historiquement que l'axiome si cher à saint Thomas : « Un désir naturel ne saurait être vain, » est, en saint Thomas lui-même, d'une souplesse analogique évidente, — d'une densité ontologique variable. — Nous avons déjà rencontré un cas de souplesse analogique : « Comme la forme réalise davantage la notion de nature que ne le fait la matière, ce qui est naturel au titre de la forme est *plus naturel* que ce qui l'est au titre de la matière... » (*De Malo, qu.* 5, *art.* 5, *c*) Nous sommes, ici encore, en pleine analogie. C'est ainsi que la *nécessité* du désir naturel joue, par exemple, en trois cas bien différents.

Premier cas: le désir naturel de l'immortalité de l'âme.

Après avoir démontré que l'âme était incorruptible, saint Thomas écrit : « Nous pouvons aussi trouver un signe de cette vérité en ce que tout être, naturellement, à sa façon, désire exister. Or le désir suit la connaissance dans les sujets capables de connaître. Le sens n'atteint l'être qu'en fonction des coordonnées de temps et de lieu. Mais l'intelligence connaît l'être dans l'absolu, et sans limite temporelle. Aussi tout sujet doué d'intelligence désire-t-il exister toujours. *Or un désir naturel ne peut pas être vain.* Toute substance intellectuelle est donc incorruptible. » (*Iª pars, qu.* 75, *art.* 6, *c*). Il s'agit ici d'une exigence stricte de nature, qui est pour Dieu affaire de justice, du point de vue de sa puissance ordonnée, car absolument parlant Dieu pourrait anéantir l'âme. (Voir plus haut, p. 55, la citation du *De Malo*, *qu.* 16, *art.* 2, *ad.* 17-*m*).

Deuxième cas: le désir naturel de la résurrection du corps.

« D'aucuns ont pensé que toute la nature de l'homme résidait en son âme, usant du corps comme d'un instrument, comme le matelot se sert du navire. Logiquement pour eux l'âme étant seule à jouir du bonheur, l'homme *ne serait pas pour autant frustré dans son désir naturel de béatitude* sans la résurrection du corps qui ne serait donc pas requise. — Mais le Philosophe a suffisamment réfuté cette argumentation, en montrant que l'âme est unie au corps comme une forme à sa matière. A l'évidence, donc, est-il nécessaire d'affirmer la résurrection, si l'homme ne peut pas être heureux en cette vie. » (*Supplementum, qu.* 75, *art.* 1,*c*).

« La volonté ne peut pas être absolument apaisée, si son désir naturel n'est pas totalement rempli. Or les éléments qui sont aptes à être unis de par leur nature désirent naturellement leur union... L'âme humaine unie naturellement au corps éprouve donc un *désir naturel* pour l'union au corps. La volonté de l'homme ne peut donc pas être parfaitement apaisée si l'âme n'est pas à nouveau unie au corps par la résurrection de celui-ci. » (*Compendium, Cap.* 151).

Nous sommes ici en présence d'un désir qui confine à l'exigence de nature sans y atteindre. Parlant des relations intrinsèques de l'âme et du corps saint Thomas rappelle au sujet de leur union que « la nature ne fait pas défaut en matière nécessaire » (*Iª pars, qu.* 76, *art.* 5, *c*) et pourtant il admet la possibilité de la mort et la non-exigence stricte de la résurrection. L'immortalité du composé corruptible n'est pas exigée au même titre que celle de l'âme métaphysiquement incorruptible : s'il n'est pas miraculeux que l'âme subsiste après la mort, il est *miraculeux* que le corps ressuscite. — « Bien que la nature soit incapable d'opérer la résurrection, cependant cela n'est pas impossible à la vertu divine. » (*Contra Gentes, lib.* IV, *cap.* 81). C'est une action « miraculeuse » (*Supplementum, qu.* 75, *art.* 3, *c.*)

La notion de nécessité est vraiment analogique.

Troisième cas: le désir naturel de la vision béatifique.

Pour saint Thomas, la vision béatifique « est d'une certaine manière *au-dessus* de la *nature* de l'âme raisonnable, pour autant que celle-ci ne peut pas y parvenir par ses propres forces ; et, d'autre part, elle est *dans la ligne* de la *nature* de l'âme *(secundum naturam)*, pour autant que l'âme, faite à l'image de Dieu, est, de par sa nature, capable de cette vision béatifique. » (3ª *pars, qu.* 9, *art.* 2, *ad* 3*m*).

Or saint Thomas précise que le désir de la résurrection du corps, déjà moins strict que celui de l'immortalité de l'âme, est plus strict pourtant que le désir naturel de la vision béatifique. De ces trois désirs « naturels », ce dernier est donc le moins « nécessaire. »

« De même qu'il a été accordé surnaturellement à l'homme de pouvoir ne pas mourir, de même il lui est accordé surnaturellement de pouvoir jouir de la vision de Dieu, dit une objection du *De Malo*. Mais que l'homme soit privé de la vision divine, ce n'est pas contre sa nature. Ce n'est donc pas non plus contre sa nature qu'il soit privé de l'immortalité. La mort n'est donc pas contraire à la nature. » Voici l'intéressante mise au point effectuée dans la réponse. Il n'y a pas parité absolue entre les deux cas : « La vision divine est au-dessus de la nature humaine non seulement au titre de la nature complète, mais bien au titre de la forme (du composé humain) ; elle dépasse en effet *(excedit)* la nature de l'intelligence humaine.» (*De Malo, qu.* 5, *art.* 5, 5*m*). Au contraire, on le sait, la résurrection du corps est au-dessus de la nature humaine au titre du composé humain, mais non pas au titre de sa forme substantielle, l'âme.